



# FLASH INFO N° 6 : Vos élu.es DDCT vous informent

Échos du CST du 28/11/2023

## Dispositifs pour les JO, des motifs d'inquiétude

L'administration a soumis au vote du CST un point Jeux Olympiques et Paralympiques, concernant notamment le temps de travail. Nous avons voté **contre**. L'administration nous a indiqué vouloir **augmenter le plafond des heures supplémentaires** (HS) possibles de 25 à 40h pour les ATLG. L'augmentation de ce plafond ne répond pas à un besoin clairement et actuellement identifié mais serait une précaution prise "en cas de besoin".

Nous n'avons reçu que peu de garantie et peu de précisions concernant **les missions** de service public que les agent.es de la DDCT seraient amené.es à effectuer dans ce cadre si ce n'est : participer à l'organisation des festivités autour des JO selon les desideratas des maires d'arrondissement. **Nous avons rappelé que nous sommes des agent.es du service public, pas des prestataires du comité d'organisation des JOP (composé en grande partie du privé).**

**La ville ne peut pas tout nous demander.** Nous avons demandé si **les MVAC** pouvaient bien fermer et que les collègues puissent prendre leurs congés comme d'habitude. La réponse est *oui*. Pour les EDL, la DDCT demande un « *petit* » effort car il faudra être sur les lieux de festivité entre le 26 juillet et le 8 septembre. **Pour faire quoi ? Aucune réponse.** Or les EDL auront déjà beaucoup donné pour cette année du renouvellement du contrat de ville. Nous demandons de veiller à leur santé, leur repos et leurs congés en prenant en compte le fait qu'il s'agit de toutes petites équipes.

**Les télé conseillers du 3975** seront mis à contribution : **+ 40 heures mensuelles sur la période de juin à septembre**, en plus des 200 heures déjà existantes. Nous avons alerté sur notre inquiétude pour leur santé. Le renfort en personnel titulaire ou CDD de renfort est une meilleure option que le choix de la ville d'augmenter les heures supplémentaires et les vacances.

Réponses de la ville : Rien n'est certain : Un **flou** règne sur les modalités concrètes des animations assurées, les tranches horaires sur lesquelles elles seraient organisées, voire sur leur nature même.

**La DDCT va demander dès février des plannings prévisionnels des congés pour les agent.es.**

Supap fsu a exprimé des inquiétudes à propos des **arbitrages** qui pourraient être effectués entre les **impératifs d'ouverture du service au public, les congés d'été et ces animations festives. Le droit à la pose de congés d'été doit être garanti. Tenez-nous au courant des difficultés qui pourraient surgir sur ces plannings dès février pour que nous puissions collectivement intervenir sur la défense de nos droits aux congés.**

De manière plus générale nous nous inquiétons de l'impact des Jeux Olympiques sur les **conditions de transport** des agent.es. En cas de paralysie de lignes de transport, hélas prévisible (la Maire de Paris elle-même semble déjà l'anticiper : [https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/jo-2024/jo-de-paris-2024-les-transports-ne-sont-pas-prets-selon-anne-hidalgo\\_6201483.html](https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/jo-2024/jo-de-paris-2024-les-transports-ne-sont-pas-prets-selon-anne-hidalgo_6201483.html)), quelles sont les mesures envisagées ? Des modifications d'horaires d'ouvertures et/ou redéploiements seront-ils possibles ?

Réponses de la ville : Les agent.es sur **postes télétravaillable doivent se mettre massivement en télétravail pendant cette période.** Pour le SUPAP-FSU il est **hors de question que les agent.es empêché.es de se rendre sur leur lieu de travail prennent sur leurs congés ou leurs JRTT.**

## Qui fait souffrir les UGD à la DDCT ?

Certainement pas les agent.es qui demandent à être payés en temps et en heure répond notre collègue UGD élue CST ! C'est à la ville de donner aux UGD les moyens de bien travailler pour répondre aux demandes des agent.es. Or, les gestionnaires en ressources humaines, effrontément nommés (ugd) ne sont pas aidés. La multiplication des tâches en permanence en mouvement et la montée en compétence de ce métier complexe, clé, de proximité demeure irrespectueusement non reconnu ; notamment par leur passage **légitime à la catégorie B**, l'octroi de primes adaptées et une mise en place d'un corps de métier à part entier, impliquant leur collaboration dans la mise en œuvre des nouvelles réglementations en matière RH. **Ce manque de reconnaissance et de cohésion engendre des divisions et des accrocs qui créent du mal-être dans les UGD et auprès « de leurs usagers ».**

Concernant les Heures Supplémentaires qui sont soumises à de réguliers changements réglementaires nécessitant une préparation et une coordination anticipée, c'est à l'employeur de respecter le salaire des agent.es.

**Le pôle de soutien en central de la DDCT ne suffit pas. Il ne propose pas de solution concrète, ni de travail en équipe en concertation avec les UGD. Or, la ddct doit mettre en œuvre des solutions, des pratiques harmonisées, comme celle qui est de proposer de meilleurs outils et une préparation en amont des HS par les responsables de service, avant le basculement pour saisie aux UGD.** C'est d'autant plus nécessaire, étant donné les déplaçonnements en vue et les nouveaux codes de saisie, qui impliquent un nouveau mode de calcul. Supap Fsu a aussi alerté sur la gestion RH des volontaires vacataires pour les JO. Comment la DDCT prévient-elle les risques de surcharge en amont des JO, pendant et pour le paiement en temps et en heures de tous ces nouveaux précaires ?

Réponses de la ville : Elle déplore ce décalage des 2 mois et une alerte trop tardive. Elle s'engage à harmoniser les règles des HS et à proposer des outils, avec transmission d'une note de méthode.

Aucune réponse à nos demandes sur la surcharge JO pour les RH à ce jour.

## Rapport social unique : un état des lieux préoccupant

**Chaque année, nous alertons sur le manque d'effectifs, de formations adaptées, la souffrance au travail et la nécessité de reconnaissance professionnelle**

La DDCT, c'est : 2240 agent.es. 2/3 féminine ; 50 % des agent.es de la DDCT vivent à Paris.

Pour améliorer la prévention et la santé, nous demandons de rendre :

- Effectives les visites médicales
- Accessibles les registres hygiène et sécurité
- Création d'effectifs supplémentaires
- Des modes de travail plus collectifs avec un encadrement à l'écoute et en soutien

L'absence pour raison de santé progresse en jours : 42 235 à 55 099 jours **soit 150 ETP**. **Cela pèse beaucoup sur les collègues et les services, en particulier dans les mairies avec beaucoup d'épuisement.**

Réponses de la ville : Elle fait des efforts pour les remplacements et la DDCT a assez d'emplois. Suite à nos interpellations régulières, elle se bat régulièrement pour des recrutements sans concours d'adjoints administratifs.

**Sur les formations, il est possible d'améliorer le plan de formation et de réduire en partie les absences. Par exemple, le service politique de la ville vient de lancer une évaluation des formations et des besoins auprès des agent.es. Une démarche à saluer, fruit de demandes répétées des agent.es et de Supap FSU lors de sa rencontre avec les responsables du service en octobre.** Cette démarche volontariste devrait s'appliquer à l'ensemble des services, afin de créer un plan de formation utile tant pour les agent.es que pour le service public de qualité.

## **Le statut de gardien : un cadre qui n'arrive jamais !! Ça suffit !**

La DDCT a du mal à rendre compte du nombre de vacation par mairie d'arrondissement.

Un collègue vacataire étudiant est venu témoigner avec courage de la situation de précarité extrême et de mauvaises conditions de travail. Pour résumer la situation :

- Pas de protocole s'il y a des intrusions pour les vacataires.
- Pas de formation sécurité
- Pas de paiements de toutes les heures ! du travail bénévole parfois le dimanche !
- Pas de logement disponible alors qu'on peut remplacer des collègues la nuit ! ou tôt.
- Bcp de stress des gardien.es pour se faire remplacer

### Nos propositions :

1. Une sécurisation au minimum en CDD de remplacements des agent.es en vacances pour améliorer les salaires, l'accès aux formations, la préservation de leur santé
2. L'observation de la médecine préventive du travail des gardiens pour notamment intégrer l'articulation entre la sphère familiale et la sphère professionnelle – une dimension spécifique de ce métier –
3. L'association des gardien.nes dans le groupe de travail pour travailler sur les cycles horaires pour des règles communes à toutes les mairies pour passage lors d'un CST en 2024.

Réponses de la ville : **Elle a répondu favorablement à nos propositions à part sur la précarité des vacataires. Supap Fsu continuera à être au côté des précaires, des vacataires de la DDCT qu'ils soient gardiens, ou mobilisés dans le cadre du budget participatif.**

## **LES PRIMES arrivent...**

Supap Fsu a demandé de la transparence sur les primes car elles divisent, mettent en concurrence les agent.es et servent souvent à une forme de clientélisme.

Supap Fsu rappelle qu'encadrer n'est pas de discriminer sur des critères flous... **mais qu'encadrer c'est aussi valoriser une équipe par une prime égalitaire au sein d'une même équipe.**

**Madame Girard est tout à fait d'accord avec cette approche de l'égalité dans les primes. Elle le redira et elle va informer les responsables qu'ils doivent informer leurs agent.es sur les critères d'attribution à partir du 11/12.**

**Sur les Heures supplémentaires des ATLG : notre tract ici : <http://www.supap-fsu.org/2023/12/ddct-deplafonnement-des-heures-sup-des-atlg-attention-danger-les-jo-ne-doivent-pas-se-faire-sur-notre-dos.html>**

## **Télétravail : restons vigilant.es**

Des chiffres : 578 demandes acceptées ; 90 en cours. 71 % sont des agentes.

### Nous avons insisté sur plusieurs points :

- Une information peu claire sur le respect des préconisations de la médecine du travail.
- Le renfort de l'accompagnement des encadrant.es pour le respect des personnes, du droit à la déconnexion – (arrêter les messages très tardifs)
- La prévention du travail isolé et la cohésion d'équipe
- Le manque de visibilité de l'info sur les accidents du travail sur le temps du télétravail
- Le besoin de fluidifier les demandes sur FMCR qui prennent du temps avec un matériel peu disponible
- L'augmentation de l'indemnité de travail, trop basse, pour faire face aux diverses dépenses domestiques (électricité, connexion...)

Réponses de la ville : La DDCT rappelle que les postes état civil et accueil ne sont pas télétravaillables. Il faudra analyser les résultats de l'expérimentation de télétravail sur ces postes dans la Mairie du 10 pour raison de travaux.

Il faut laisser de la souplesse dans le télétravail : si une ligne de train supprimée, peut-être qu'il faut en effet accepter un jour de télétravail supplémentaire à titre exceptionnel. Il faut une gestion par l'intelligence des responsables. Si, suite à une préconisations de la médecine du travail de télétravail sur un poste non télétravaillable, il faut que la ville accompagne l'agent.e vers d'autres postes où le télétravail sera possible. La DDCT rappelle que sur le refus du télétravail, des jurisprudences vont dans le sens que l'employeur n'a pas à suivre les préconisations de la médecine du travail sur les postes non télétravaillables.

Supap souligne que si le poste ne le permet pas, il faut vérifier qu'on peut aménager certaines tâches et / ou accompagner la personne vers un poste plus adapté à la pathologie. La DDCT est ok

Supap a rappelle l'ensemble de nos revendications : <http://www.supap-fsu.org/search/guide/>

La direction s'est engagée à refaire monter nos demandes de revalorisation de l'indemnité télétravail au vu de l'inflation.

## **Prenez soin de vous et belle fin d'année à toutes et tous**

**La section DDCT de SUPAP FSU à votre ECOUTE : Contactez-nous : [ddctsupap@gmail.com](mailto:ddctsupap@gmail.com)**

Vos mandaté.es FS-SSCT et élu.es CST : Catherine Albert, Anne Descombes, Thierry Fairfort, Jonathan Valquin, Anne Fardeau, Karima Remmani, Carole Cajazzo, Farid Ferhoun, Etienne Vétu,  
Paris 18/12/ 23